

Mairie de Saint Ilpize
PV Conseil Municipal du 8 mai 2018, 20 heures

Présents : Gérard Barthomeuf, Sébastien Bonnaterre, Isadora Campart (qui arrive en cours de réunion), Martine Defay, Anne Hazebaërt, Estelle Klein, Joseph Olivain, Alain Rolland, Ginny Rossiter, Isabelle Roussel
Absente excusée: Géraldine Lamy
Secrétaire de séance : Ginny Rossiter

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Le conseil approuve le procès verbal de la séance du 4 avril 2018 à l'unanimité des personnes présentes. (vote 9/9)

Les emplois communaux

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé un contrat d'embauche avec Monsieur Rémi Roche. Elle informe le conseil qu'il a passé sa visite médicale et qu'il possède tous les documents nécessaires pour faire les divers achats dont il aura besoin pour son travail.

Madame le Maire demande au conseil son accord pour acheter une batterie pour une tondeuse. Le conseil approuve cet achat.

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a besoin de fixer le nombre d'heures de travail du contrat de Madame Servant pour la période estivale. Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le nombre d'heures de travail à 24 heures par semaine.

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Haffner accepte de continuer à être cantinier pour la prochaine rentrée 2018. Son contrat sera reconduit en septembre.

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Romain Brunel-Rigaud a fait part de son intérêt pour prendre la Guinguette en gérance ; il souhaite aussi postuler pour le poste de secrétaire de mairie quand Madame Tourrette aura pris sa retraite.

Désignation des délégués du PLUI

Madame le Maire demande au conseil de désigner un délégué et un suppléant au PLUI.

Le conseil désigne Monsieur Olivain comme délégué et Monsieur Bonnaterre comme suppléant. (vote 9/9)

Diverses délibérations

Le chantier de jeunes

Madame le Maire informe le conseil que l'Association Les Amis de Saint Ilpize souhaite faire un chantier de jeunes cet été 2018 et demande au conseil son autorisation pour le faire.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde son autorisation pour faire un chantier de jeunes. (vote 8/9)

Isadora Campart arrive

Madame Roussel attire l'attention du conseil sur les motards qui passent par les sentiers pédestres du bourg de Saint Ilpize, notamment par le sentier derrière l'église où le chantier de jeunes aura lieu, et par la ruelle St Jacques et par la montée du château, bien que des panneaux en interdisent l'accès.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de réfléchir quant aux moyens de limiter la circulation dans le bourg et décide également d'ouvrir un dialogue avec des associations de motards pour les sensibiliser au problème.

Le portage des repas

Madame le Maire demande au conseil d'autoriser le portage des repas si besoin. Après en avoir délibéré, le conseil vote pour autoriser le portage des repas en cas de besoin. (vote 10/10)

Les biens sans maître

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a un certain nombre de biens sans maître dans la commune. S'agissant surtout de propriétés en péril, elle demande au conseil de prendre une décision quant à leur avenir. Après en avoir délibéré, le conseil décide de les donner à l'état pour s'en occuper. (vote 10/10)

Les travaux

Madame le Maire demande au conseil de réfléchir sur les divers projets de travaux prévus, et de prendre une décision pour la suite de chacun. Compte tenu des divers problèmes il a été décidé comme suit :

La rampe d'accès à la mairie : la décision est prise de continuer la réflexion pour trouver la meilleure solution.

Les travaux du cimetière et l'électrification des cloches : l'électrification des cloches n'étant pas urgent et le coût étant élevé (13000 €TTC), il a été décidé d'annuler ce projet et d'essayer de transférer l'enveloppe parlementaire, qui a été accordée, vers le projet de l'église. Le conseil décide de maintenir les travaux prévus au cimetière.

La traversée de Chantel

Monsieur Olivain informe le conseil qu'il a commencé à demander des subventions pour ces travaux. Il s'agit des subventions de DETR (à préciser), du Fonds 99 (20000 €), des amendes de police (9000 €) et de la région (à préciser). Madame le Maire, avec l'accord du conseil, lui demande de continuer à s'occuper du dossier.

L'église

Madame le Maire informe le conseil que la mairie a reçu le devis pour les travaux d'urgence de l'église à l'ordre de 19000 €. Il reste à venir le devis de Monsieur Lancier pour le toit.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'entreprendre les travaux d'urgence pour les enduits et le toit dans l'objectif de rouvrir l'église rapidement. En même temps le conseil exprime une délibération de principe pour le projet de la réfection totale des crépis de l'église. Madame le Maire, avec l'accord du conseil, demande à Madame Roussel de s'occuper du dossier. (vote 10/10)

L'école

Madame le Maire informe le conseil que la prochaine étape concernant la réfection de l'école est de demander le permis de construire. Monsieur Olivain explique qu'il va se rapprocher de la Chambre de Commerce et de différents organismes pour vérifier l'opportunité d'un local artisanal et le cas échéant, le commercialiser. Le conseil décide de déposer la demande de permis de construire.

DIVERS

Communauté de Communes

Madame le Maire informe le conseil que le processus de rapprochement des deux communautés de communes (Brioude et Blesle) qui a abouti à la création de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne n'a pas été validé par le tribunal administratif de Clermont, car il s'est fait par extension alors qu'il aurait dû s'agir d'une fusion. Il y aura donc de nouvelles élections et des consultations sur divers sujets (périmètre de la nouvelle COM COM, nombre de délégués communautaires et nom de la nouvelle COM COM) mais dans l'attente, la communauté de communes Brioude Sud Auvergne peut continuer à fonctionner.

Ramassage scolaire

Madame Klein informe le conseil que le prix du ramassage scolaire a augmenté de 15€ par enfant par trimestre, portant le coût à 75 € par enfant par trimestre.

Adhésion AMRF

Suite à la demande de Madame le Maire, le conseil autorise la commune à continuer à adhérer à la revue « Association des Maires Ruraux de France »

Visite de Monsieur Faucher

Madame le Maire informe le conseil de la réunion qui a eu lieu entre Monsieur Faucher, président de la communauté de communes BSA, elle-même et ses trois adjoints. Cette réunion a permis d'évoquer la situation et les projets de la commune.

La séance est levée à 22h 45.